

15. Avril 1779.

589

tuent véritablement la république. Les Anglois enlèvent tous nos vaisseaux chargés de provisions navales pour la France. Les François enlèvent indifféremment tous nos vaisseaux destinés pour l'Angleterre, ou qui sortent des ports de ce royaume; de sorte que notre commerce doit nécessairement aller à rien. Cependant ce qui dans le moment actuel alarme le plus les négocians hollandois, c'est le nouveau règlement publié par S. M. T. C. à l'égard des vaisseaux de la république qui entrent dans les ports de France. Les habitans de Dordrecht viennent d'adresser à cette occasion à L. H. P. une requête conçue en ces termes :

“Donnent respectueusement à connoître les soussignés &c, négocians de Dort, tant en leur nom, qu'en qualité de constitués par tous les négocians & propriétaires de vaisseaux de la susdite ville de Dort : Que depuis peu & par ordre de S. M. Très-Chrétienne, il a été publié dans tous les ports de son royaume, l'édit arrêté depuis quelque tems, mais suspendu jusqu'à présent, par lequel les habitans de cette république sont privés des avantages dont ils jouissoient en conformité du règlement publié par ordre de S. M. Très-Chrétienne le 26 juillet 1778, & par conséquent assujettis non seulement à l'imposition du tonnage plus amplement spécifiée par le susdit édit, mais encore à d'autres charges dont S. M. Très-Chrétienne s'est réservé de faire connoître la nature, & telles entre-autres, que l'établissement d'un nouveau tarif, pour l'augmentation des droits d'entrée des manufactures & productions de ce pais; tandis que selon la teneur du même édit, Mr. l'amiral de France a déjà réellement autorisé les armateurs du royaume qui sont munis de commissions, d'arrêter